

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 10 JUIN 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 10 juin 2013 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

EST ABSENT :

M. Jean Duhaime, conseiller

Assistance : 5 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de madame Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

13-06-100

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

13-06-101

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

13-06-102

5. Adoption du rapport financier du vérificateur au 31 décembre 2012

CONSIDÉRANT que selon l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit déposer le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur préparé en date du 10 juin 2013 par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

CONSIDÉRANT que madame Barbara Côté de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton a expliqué les états financiers à la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le rapport financier au 31 décembre 2012 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac tel que préparé et expliqué par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton et déposé par la secrétaire-trésorière.

13-06-103

6. Adjudication de contrat – Travaux du réseau routier 2013

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un appel d'offres public pour les travaux de pavage d'une partie du rang du Bois-de-Maska;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission et que les propositions sont les suivantes :

➤	Maskimo Construction Inc.	176 870,53 \$
➤	Construction & Pavage Portneuf Inc.	174 930,45 \$
➤	Pavages Maska Inc.	189 588,84 \$
➤	Sintra Inc.	179 349,52 \$
➤	Danis Construction Inc.	182 637,42 \$

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions et des documents requis, il nous faut accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction et Pavage Portneuf Inc. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADJUGER le contrat à Construction et Pavage Portneuf Inc. au montant de 174 930,45 \$ (167 323,12 \$ net);

QUE les travaux devront être effectués également avec la collaboration de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D’AUTORISER madame Georgette Critchley, mairesse et Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à l’adjudication dudit contrat.

13-06-104

7. Émondage Crevier – Entériner l’abattage d’arbres

CONSIDÉRANT que l’abattage de peupliers doit être exécuté sur le terrain municipal à côté du 29 rang de la Grande-Terre;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux (2) propositions dont les suivantes :

- Émondage Crevier 3 000 \$ sans taxe
- Émondage Villiard enr. 4 800 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT qu’Émondage Crevier est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER Émondage Crevier à abattre les peupliers;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d’immeubles » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-06-105

8. Powwow d’Odanak 2013 – Demande de commandite

CONSIDÉRANT que le conseil de bande des Abénakis demande une collaboration afin de commanditer leur 54^e Powwow qui se tiendra du 5 au 7 juillet 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal est favorable à la réalisation de cette fête et désire contribuer pour un montant de 200 \$;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-06-106

9. Centretien Nicolet et Régions – Autorisation de signatures et approbation de la dépense concernant la convention pour l’établissement et l’application du travail de rue

CONSIDÉRANT que l’entente actuelle viendra à échéance le 30 juin prochain;

CONSIDÉRANT qu’une nouvelle entente de deux (2) ans doit être signée par Saint-François-du-Lac, Pierreville et Odanak pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2015;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que l'entente est la même que la précédente, à l'exception du coût qui est majoré de 2,6 % par année, afin de couvrir l'augmentation de salaire annuelle du travailleur de rue;

CONSIDÉRANT que le coût de 2013-2014 est de 22 407,84 \$ et le coût de 2014-2015 est de 22 990,44 \$ pour l'ensemble des trois (3) communautés;

CONSIDÉRANT que la part de Saint-François-du-Lac est de 7 469,28 \$ pour 2013-2014 et payable en deux paiements de 3 734,64 \$ en juillet et décembre 2013;

CONSIDÉRANT que la part de Saint-François-du-Lac est de 7 663,48 \$ pour 2014-2015 et payable en deux paiements de 3 831,74 \$ en juillet et décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 «Cotisations à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-06-107

10. Demande de branchement d'aqueduc – 55, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT que monsieur Martin Parenteau a présenté une demande écrite auprès de la municipalité, afin de faire relier sa future propriété du 55, route Marie-Victorin, au service d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que cet immeuble peut être relié au service d'aqueduc de façon conforme et ne contrevient en aucun cas à une réglementation quelconque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à effectuer les travaux de raccordement à l'aqueduc pour ladite propriété;

QUE tous les frais soient payés par le demandeur.

13-06-108

11. Adoption du règlement numéro 05-2013 relatif à l'officialisation du changement de nom de la rue Allard

ATTENDU QU'une municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements pour faire numéroter les maisons et les terrains situés le long des chemins, sur le territoire de la municipalité, et donner des noms aux rues et aux chemins, et les changer (art.631 (5) C.M.);

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), la Commission de toponymie assume le mandat général de gérer la nomenclature géographique du Québec, et à cette fin, d'approuver les toponymes et les odonymes qu'elle juge conformes à ses critères de choix et à ses règles d'écriture;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

ATTENDU QUE les noms approuvés par la Commission de toponymie sont publiés dans la **Gazette officielle du Québec** et dès leur parution, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement;

ATTENDU QUE la majorité des citoyens concernés sont en accord avec ce changement;

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été présenté à la session ordinaire du 08 avril 2013 par le conseiller Jean-Louis Lambert;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le règlement suivant, portant le numéro 05-2013 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

QUE la voie de communication ci-après décrite portera et sera connue à l'avenir sous le nom suivant :

➤ **<Rue Allard> devient <Rang Sainte-Anne> en continuité de la partie du Rang Sainte-Anne déjà existant**

QUE la numérotation actuelle des immeubles sera complètement changée par une nouvelle distribution de numéros civiques.

ARTICLE 3

QUE la numérotation des immeubles devrait être continue et consécutive et commencera au numéro civique 26 pour poursuivre en ordre croissant et conserver la numérotation de la partie du Rang Sainte-Anne déjà existant.

ARTICLE 4

QUE le présent règlement abroge tout règlement antérieur à cette fin.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement de toutes les formalités édictées par la loi.

Une demande de dispense de lecture a été demandée puisqu'une copie du projet de règlement a été remise au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement à tous les membres du conseil.

13-06-109

12. Mandat pour le pavage de la patinoire

CONSIDÉRANT que nous avons invité quatre (4) soumissionnaires pour le pavage de la patinoire et que le résultat est le suivant :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

- Pavage 132 18 900 \$ plus taxes applicables
- Asphalte Lemaire inc. 23 760 \$ plus taxes applicables
- Entreprises Cournoyer 31 520 \$ plus taxes applicables (annulé)
- Pavage Lavigne inc. aucune soumission reçue

CONSIDÉRANT que Pavage 132 a la soumission la plus basse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat à Pavage 132 et de spécifier que les travaux devront être effectué au plus tard le 1^{er} juillet 2013;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-06-110

13. Mandat pour le pavage de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que nous avons invité deux (2) soumissionnaires pour le pavage de la bibliothèque et que le résultat est le suivant :

- Pavage 132 1 500 \$ plus taxes applicables
- Entreprises Cournoyer 1 550 \$ plus taxes applicables

CONSIDÉRANT que Pavage 132 a la soumission la plus basse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat à Pavage 132 et de spécifier que les travaux devront être effectué au plus tard le 1^{er} juillet 2013;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-702-30-522 « Entretien d'immeuble - Biblio » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-06-111

14. Offre de paiement comptant – Refinancement pour l'égout d'une partie de la route 132

CONSIDÉRANT que les bénéficiaires des travaux d'égout sur une partie de la route 132 peuvent payer comptant le coût des infrastructures selon le règlement numéro 05-2007;

CONSIDÉRANT que le montant à refinancer s'élève au montant de 51 400 \$;

CONSIDÉRANT que la part du capital pour chacun s'élève à 12 850 \$ avant le financement et l'application des intérêts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OFFRIR le paiement comptant à chacun des bénéficiaires et de fixer la date limite du paiement au 08 juillet 2013.

AVIS

15. Avis de motion – Règlement numéro 06-2013 amendant le règlement 12-2011 concernant la garde des animaux

Le conseiller Daniel Labbé, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 06-2013 amendant le règlement 12-2011 concernant la garde des animaux.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement a déjà été présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

13-06-112

16. Pompes Industrielles Launier Inc. – Entériner l'achat d'une pompe

CONSIDÉRANT que le poste de pompage Gauthier est un poste muni de deux pompes qui fonctionnent en alternance ou seule, lorsqu'une des deux pompes doit être réparée ou inspectée;

CONSIDÉRANT qu'une des deux pompes avaient besoin d'une réparation majeure et que le conseil municipal a préféré acheter une pompe neuve afin de sécuriser le poste lors de bris;

CONSIDÉRANT que les morceaux de la pompe qui devaient être réparée pourrait servir lorsque la deuxième pompe plus âgée serait brisée;

CONSIDÉRANT que le coût total de la pompe neuve incluant les taxes est de 11 445,76 \$ (9 955,00 \$ avant taxes) et provient de la compagnie Pompes Industrielles Launier Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-725 «Matériel», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-06-113

17. Demande de nettoyage du cours d'eau Sans nom

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a reçu une demande de nettoyage pour le cours d'eau Sans nom;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE TRANSMETTRE cette demande de nettoyage de cours d'eau à la MRC de Nicolet-Yamaska.

13-06-114

18. Travaux de marquage routier – Autoriser la dépense supplémentaire à la résolution numéro 13-03-47

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 13-03-47 autorisait une dépense nette n'excédant pas 7 000 \$;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux s'élève plutôt à 7 476,84 \$ net, puisque les lignes d'arrêt sont au nombre de 70 au lieu de 38, tel que demandé dans la soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour un montant net de 7 476,84 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-355-00-521 « Marquage routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-06-115

19. Ministère du Transport – Demande pour les coûts d'éclairage du Pont David-Laperrière

CONSIDÉRANT que le Ministère du Transport a supposé que les coûts d'éclairage du Pont David-Laperrière devraient dorénavant être assumés par les municipalités de Saint-François-du-Lac et Pierreville;

CONSIDÉRANT que le Pont David-Laperrière, est une partie de la route 132, qui est une route provinciale dont les usagers proviennent de partout au Québec;

CONSIDÉRANT que les contribuables des deux (2) municipalités visées n'ont pas à payer pour l'éclairage des routes provinciales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au Ministère du Transport de revoir leur position et de leur transmettre une copie de la présente résolution et d'acheminer également une copie au député qui nous appui dans ce dossier.

20. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

21. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

22. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jean-Louis Lambert, conseiller, mentionne que le système d'éclairage pour le terrain de soccer est maintenant installé et en fonction.

13-06-116

23. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2013

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
3883	Accommodeur St-François (Essence camion - Mai)	250.88
3884	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	671.45
3885	L'Annonceur (Publicité - 10e anniversaire)	114.97
3886	Biron Luc (Entretien plates-bandes-Parc)	193.16
3887	Buroplus (Fournitures de bureau)	34.58
3888	Compteurs Lecompte inc. (Compteurs d'eau)	554.46
3889	Hebdos Montérégiens (Avis Appels d'offres-Bois-Maska)	260.94
3890	Ecoloxia Groupe Environnemental Inc. (Bacs)	1 940.79
3891	Emco Ltée (Matériaux aqueduc)	2 528.63
3892	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Les) (Ent. luminaires)	577.35
3893	Équipement Raydan (Location équipements)	356.41
3894	Fafard et Frères Ltée (Terre à jardins)	42.15
3895	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transports)	16.55
3896	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Mai)	40.00
3897	GDG Environnement (Insectes piqueurs 2/4 vers.)	54 890.73
3898	Hydro-Québec (Éclairage public - Mai)	987.36
3899	Laboratoire d'environnement SM (Analyses eaux - Mai)	80.59
3900	Librairie Renaud-Bray (Achat de livres pour bibliothèque)	171.70
3901	Marina MR.B (Réservation quai)	1 270.21
3902	Martech inc. (Panneaux signalisation)	344.92
3903	Méto Rouillard et Frères (Fournitures)	131.37
3904	Micro-Experts (Soutien informatique)	34.49
3905	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 2/3 - Juin)	150.00
3906	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	808.14
3907	Pavage 132 / 9254-8965Qc (Rapiécage Bois-Maska)	862.32
3908	Société canadienne des postes (Frais postal – Comm. Régie)	112.49
3909	SSJB du centre du Québec (Achat de deux drapeaux)	94.00
3910	Stelem (Restauration de 2 bornes-fontaines)	3 353.88
3911	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	645.00
3912	Piché Paul (Allocation cellulaire - Juin 2013)	25.00
3913-3914	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 3/3 -Juin.)	32 611.06
3915	Comité des Loisirs (2e vers./3 - Subvention 2013)	10 000.00
3916	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Juin)	12 332.17
3917	SPAD (2e vers.)	1 978.86
3918	Sayer Richard (Entretien ménager - Mai)	314.00
3919	Bell Canada (Téléphones édifices -Mai)	680.76
3920	Ricoh Canada inc. (Photocopieur ajustement final / copies)	11.44
	TOTAL DES CHÈQUES	129 472.81

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	
3871	Comité Zip du Lac Saint-Pierre (Adhésion 2013)	40.00
3872	Fondation Québécoise du cancer (Don)	100.00
3873	Groupe ACCIsst inc. (Cotisation 2013)	1 149.75
3874	Commission scolaire la Riveraine (Don pour agenda 2013)	50.00
3875	Pitney Bowes (Loc. compteur postal-1 mai au 31 juil. 2013)	391.71
3876	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mai)	71.28
3877	Lambert Jean-Louis (Remboursement refroidisseur d'eau)	172.45
3878	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Mai 2013)	1 822.56
3879	Industrielle Alliance (Assurance collective - Juin)	1 944.55
3880	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	450.04
3881	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Mai 2013)	2 256.11
3882	Ministère du Revenu du Québec (DASP - Mai 2013)	5 580.01
	TOTAL DES CHÈQUES	14 028.46

DÉBOURSÉS MAI 2013

Salaires Mai 2013 25 088.88

TOTAL DES DÉBOURSÉS 25 088.88

Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2013;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2013 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

24. Période de questions

- Rapport financier
- Cours d'eau Sans nom
- Îlots déstructurés

25. Conclusion

13-06-117

26. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h42.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière